

Procès-verbal du conseil d'école N°1 du Mardi 4 novembre 2025

Membres présents :

- Les enseignantes et enseignants : Mme BLANCHARD Claire (PS-MS), Mme BAYET Marie-Laure (CP-CE1), Mme QUENHERVE Emma (MS-GS), Mme DOREILLE Laurence (CE1-CE2), M. GONNORD Éric (CM1-CM2).
- Les représentants des parents d'élèves : Mme GUITTON Julie, Mme Guay Caroline, Mme DE CLERCQ Céline, Mme MENANTEAU Elodie, M. FOSSAT Raphaël, M. PERES Gwenaël, Mme RABOUAN Fanny.
- M. BONNET François, Maire de la commune de St Hilaire La Palud
- Mme POYVRE, en remplacement de l'adjointe chargée des affaires scolaires
- M. LIAIGRE, maire de la commune de St Georges de Rex
- Mme PUAUD, direction du service périscolaire

Étaient excusé(e)s :

- Mme Decoster, Inspectrice de l'Éducation Nationale
- Mme Nivelles Gonnord, Mme Grignon Ebrard, Mme Pariset, Mme Andriamanana, Mme Roussel

Secrétaire de la séance : Mme Doreille

Compte-rendu réalisé par M. Gonnord Eric

1) Présentation de l'équipe de l'école et des parents d'élèves élus.

L'équipe enseignante souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'école.

- L'équipe pédagogique
- Les représentants des parents d'élèves
- Les représentants des communes

2) Les élections

Les élections ont eu lieu par correspondance le vendredi 10 octobre 2025.

Une seule liste s'est présentée et a été élue. Toutes nos félicitations.

Les familles recomposées ont reçu par voie postale le matériel de vote. Chaque famille a reçu le matériel de vote simplifié, avec les consignes et une enveloppe retour aux noms et adresses de l'école. Cela permet depuis cette mise en place d'obtenir un taux de participation plus conséquent. Merci aux parents qui ont aidé à la mise en place des élections préparées dans de bonnes conditions.

Résultats 2025-2026 : 178 inscrits, 104 votants soit un taux de participation de 58,43%.

Les parents élus titulaires sont : M. Savariau, M.Fossat, Mme De Clercq, Mme Guay, Mme Guitton (5).

, **Les parents élus suppléants** sont : Mme Roussel, Mme Menanteau, M. Clochard, M.Peres, Mme Rabouan (5)

3) Rôle du conseil d'école et des parents élus :

Composition du Conseil d'École

En sont membres : le directeur de l'école, qui en est également le président, les maîtres de chaque classe de l'école, les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions, les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes de l'école), le maire, le conseiller municipal chargé des affaires scolaires, le délégué départemental de l'Éducation Nationale, l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, membre de droit.

Y assiste avec voix consultative pour les affaires les concernant et en fonction de l'ordre du jour, toute personne dont la consultation peut être utile.

Attributions du conseil d'école

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, donne son avis sur l'organisation de la garderie dans les locaux de l'école en dehors des heures d'activité scolaire, établit quand nécessaire le projet d'organisation de la semaine scolaire, donne son avis sur le projet d'école, donne son avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école (notamment l'utilisation des moyens alloués à l'école, les actions pédagogiques entreprises pour

réaliser les objectifs nationaux , les activités périscolaires, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, l'hygiène scolaire, l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école. (À ce titre, il est consulté par le maire).

Fonctionnement du conseil d'école

Le directeur arrête l'ordre du jour. Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et dont une fois obligatoirement dans le mois qui suit la proclamation des résultats aux élections des représentants des parents d'élèves. Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire.

Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe, pour une durée globale annuelle de six heures. A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé et signé. Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires en sont adressés à l'inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription, un au maire et aux membres du conseil d'école. Un exemplaire est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

Le conseil d'école aborde d'une part pour information les sujets relatifs à la vie de l'école (projet d'école, budgets de commune, suivi des travaux, comptes coopérative) et d'autre part, lorsque nécessaire, il permet de prendre des décisions sur l'organisation de la vie scolaire.

Les parents d'élèves élus servent également d'intermédiaires entre les familles et l'école. Dans ce dernier cas, il est préférable d'aborder les sujets avec les personnes concernées en dehors du conseil d'école.

Un parent d'élève par classe est élu. En cas d'impossibilité, chaque parent titulaire élu peut alors faire appel à son suppléant pour le remplacer. Si des suppléants invités sont présents en même temps que leur titulaire, ils n'ont pas le droit de vote et sont présents en tant qu'observateurs.

Avant chaque conseil d'école, le directeur invite les membres du conseil d'école et leur soumet un ordre du jour.

L'objectif est de travailler en collaboration au bénéfice des élèves. Aussi, si la commune ou les parents d'élèves veulent ajouter un point particulier qui n'est pas à l'ordre du jour mais qui a sa place au conseil d'école, ils le proposeront au directeur qui l'ajoutera à l'ordre du jour.

4) Effectifs à la rentrée 2025-2026

L'école regroupe 2 classes de maternelle et 3 classes d'élémentaire sur deux bâtiments.

Cycle 1 :	PS : 17	MS : 16	GS : 10
Cycle 2 :	CP : 13	CE1 : 15	CE2 : 12
Cycle 3 :	CM1 : 13	CM2 : 17	

L'effectif de l'école est de 113 élèves.

Pour les inscriptions, la mairie inscrit les élèves et passe ensuite le relais à l'école. Il est important que tous les documents nécessaires soient d'abord transmis à la mairie. Le directeur en possession du dossier contacte la famille. L'école admet ensuite les élèves inscrits.

Lors de la rentrée 2025-2026 les élèves de maternelle ont pu être accompagnées le matin de leurs parents dans la cour de l'école maternelle.

5) Le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Le RASED)

Prise en charge des élèves en difficulté :

- Différenciation dans les classes
- Le Rased composé de 3 personnes actuellement, une maîtresse à dominante pédagogique E (Vanessa Pariset), une maîtresse à dominante rééducative G Séverine Pougard et une psychologue scolaire (Marina Andriamasomanana). Le Rased intervient plusieurs écoles, donc peu de disponibilités dans certaines écoles. Ce dispositif est plutôt dédié aux élèves les plus fragiles. Priorité est donnée au cycle 2 (directives nationales) en lecture et en maths. L'aide apportée se passe 1 ou 2 fois par semaine suite à un contact soit par l'enseignant en charge de la classe, soit par les parents (après en avoir informé l'enseignant). Plaquettes d'informations disponibles dans l'école pour plus de renseignements. Il faut qu'il y ait difficulté scolaire pour que le réseau d'aide intervienne.
- Projet personnalisé selon les besoins des élèves.
- La psychologue joignable au 05 49 04 52 58 et la maîtresse E joignable au 05.49.26.72.82.
- Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) pour l'accompagnement partiel d'enfants porteurs de handicap. 3 AESH travaillent dans l'école pour le suivi de 5 élèves.

Rappel du programme qui lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe)

L'école a obtenu le **niveau 1 de labellisation pHARe**.

Journée nationale de lutte contre le harcèlement le jeudi 6 novembre 2025.

Chaque élève du ce2 au cm2 bénéficiera d'une séquence sur la prévention du harcèlement et ensemble, disposera des outils, de la réflexion et des attitudes pour dire « non aux intimidateurs », du 6 au 21 novembre 2025.

Ce temps d'une durée d'1h30 comportera des apports et des définitions et si le temps le permet des ateliers pour aller plus loin. Ce temps est fondé sur l'émergence, la prise de parole et le lien à l'adulte référent à l'école, à la maison. Pour donner aux élèves les clés pour dire non et se défendre face aux intimidateurs. Chaque élève, sur les mêmes créneaux se verra proposer de remplir une grille nationale spécifique aux écoles (ce sera aussi le cas dans les collèges et les lycées sur cette même période dans le cadre de ce plan national) d'auto-évaluation non nominative.

La proposition de cette grille d'auto-évaluation (sans obligation) sera donc effectuée en classe en présence d'enseignants entre le 06 novembre et le 21 novembre.

Outils pour dire NON aux intimidateurs (semaine nationale entre le 6 et le 21 novembre)

1 temps pour le rappel de la définition du harcèlement + 1 temps d'ateliers

Donner aux élèves les clés pour dire NON – Méthode de la préoccupation partagée

6) Règlement intérieur

Le règlement intérieur est issu du règlement départemental et a été mis à jour en juin 2025.

Les obligations des élèves incluent l'assiduité scolaire. **Il appartient au directeur de vérifier le respect de l'obligation d'assiduité lié à l'inscription de l'école.** Les personnes responsables de l'enfant doivent faire connaître les motifs de l'absence. Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. Les autres motifs sont appréciés par l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation. Le directeur d'école demande aux personnes responsables de l'élève de formuler une demande d'autorisation d'absence qui sera étudiée au préalable.

7) Actions pédagogiques menées et envisagées dans le cadre du projet d'école

- **Bibliothèque municipale** : fréquentation pour toute l'école de la bibliothèque municipale avec prêt de livres (temps scolaire et/ou temps méridien).
- **Échanges intergénérationnels** avec « les Glycines » (la maison de retraite du village) et les « Petits canaillous » (le RAM)
- **Piscine** : L'activité concerne la classe des Gs et des Cp-Ce1. Pour la classe des Cp-Ce1, elle a eu lieu du 9/09/2025 au 04/11/2025, le mardi matin. Pour la classe des Gs, elle aura lieu du 28/04/2025 au 16/06/2026, le mardi matin.
- **Kayak pour les élèves de la classe des Cm1-Cm2 : les séances** auront lieu les vendredis matin du 22/05/2026 au 19/06/26. Le test kayak a eu lieu le vendredi matin 5 septembre à la piscine de Mauzé.
- **Patinoire** : L'activité concerne la classe des Ce1-Ce2. Elle aura lieu les mardis matin du 4/11/2025 au 9/12/25.
- **USEP** : Toutes les classes de l'école : Des rencontres sont prévues au cours de l'année pour chaque cycle. Echange avec d'autres écoles du marais.
- Sport Santé Station Trail 2024-2025 et application « On piste ». Suite du projet mis en place l'année dernière. Inauguration prévue en fin d'année scolaire.
- Utilisation du City stade par les classes de l'école.
- **Le projet « Orchestre à l'école »** (conduit sur 3 ans) continue pour les CE2, CM1 et CM2 en partenariat avec le Conservatoire de musique de Niort. Les enfants seront initiés à la pratique d'un instrument à vent par trois professeurs du conservatoire par séances de travail hebdomadaires de 2 heures. Les Ce2 bénéficient de l'intervention d'une professeure du conservatoire pour des percussions corporelles et chorale.
- **Spectacles** (théâtral, musical, participatif, créatif et réflexif) avec la ligue de l'enseignement.
- **Cinéma** : Séance « Doggo » pour les classes de Ps-Ms-Gs le mardi 2 décembre avec le Cinéma de la Venise Verte de Saint-Hilaire la Palud et le moulin du Roc. Plusieurs séances sont prévues dans le courant de l'année. Ce projet est financé par une subvention de la mairie et la coopérative scolaire.
- Projet jardin avec Mathieu Guillot, qui est mis à disposition par la commune pour s'occuper des différents jardins. Mise en lien avec la cantine, les Glycines et leur consommation.
- Travail également sur les déchets et le compost.
- Organisation d'une chorale en partenariat avec La Clé des Mots, en classe, pour la cérémonie du 11 novembre à St Hilaire. Cérémonie à 10h15 à St Georges.
- Les élèves ont passé les évaluations nationales du Cp au Cm2. Chaque famille a reçu les résultats de son enfant.

8) Exercice du « Plan Particulier de Mise en Sûreté »

Le plan Vigipirate au niveau "sécurité renforcée – risque attentat"

La posture Vigipirate est toujours active et maintient l'ensemble du territoire national au niveau « **sécurité renforcée - risque attentat** ».

L'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ; un contrôle visuel des sacs peut être effectué ; l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ; durant l'année scolaire, chaque école doit réaliser trois exercices de sécurité, dont un avant les vacances de la Toussaint - prioritairement l'exercice "attentat intrusion".

Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves. Il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants. Il est nécessaire d'éviter que les élèves attendent l'ouverture des portes de l'établissement sur la voie publique.

Rappeler les consignes quotidiennes (accueil). Il est important de souligner que la vigilance doit être de tous les jours et que c'est avec le concours de chacun que ces mesures peuvent être appliquées. Présentation du PPMS de l'école :

Les exercices de sécurité à réaliser : 1 exercice risque majeur/1 exercice « attentat-intrusion » (précautions à prendre avec les plus jeunes) et au moins 3 exercices d'évacuation incendie.

L'exercice 1 a eu lieu le **14/10/2025** : un individu suspect rôde autour des écoles. Les élèves doivent s'enfermer. Tout s'est bien déroulé. Tous les élèves ont pu réaliser cet exercice avec sérieux et efficacité.

Le premier exercice d'alerte incendie a eu lieu le **08/09** et le prochain aura lieu pendant le mois de décembre. Un travail en EMC est effectué à chaque exercice.

Projet d'exercice d'évacuation sur le temps du midi pour la totalité des élèves (date à définir en fonction des disponibilités des pompiers)

9) Bilan Financier de la coopérative scolaire

L'ensemble des enseignants tient à remercier les parents d'élèves pour leur investissement et pour les bénéfices réalisés et reversés à l'école.

Solde et dépenses

Le crédit agricole reste la banque attachée à cette association. L'école continue son adhésion à l'association loi 1901 : l'USEP.

Cette coopérative scolaire existe grâce aux dons des familles. Elle permet de payer les sorties scolaires et spectacles, les séances pour le cinéma, la photographie scolaire, la cotisation USEP, l'assurance de l'école, quelques livres, des goûters Usep, du matériel dans le cadre de nos projets...

SOLDE à la rentrée 2025 : 1974,18€

Dépenses depuis la rentrée 2025 : 1521,29€ (cotisation USEP, jeux de cour...)

Recettes depuis la rentrée 2025 : 1265€ (dons des familles)

SOLDE au 04-11-2025 : 1717,89€

Dépenses et rentrées prévisionnelles : Photographie scolaire, Cotisation assurance MAIF, plusieurs sorties au cinéma, l'USEP.

Budget 2025

- Le budget alloué par la commune à l'école est voté en mars. Il s'agit d'un budget civil. Pour l'année 2025 la somme allouée s'élève à 4 800 € (École) + 2200 € (transports) + 800 € (cinéma de la Venise verte).
- Enveloppe pour la maintenance des instruments (300 €).
- Frais de téléphone, d'affranchissement, pharmacie, entretien des locaux, caisses PPMS.

10) Informations diverses

- Troc livres et Apem le 2/12 de 16h30 à 17h30
- Marché de Noël SHLP le 29/30 novembre
- Concours de l'Allée enchantée à la Garette thème du Petit Prince le 20, 21 et 22/12
- Marché de Noël de l'Apem de Saint Georges le 7/12
- Spectacle de Noël et Fête de Noël du Périscolaire : 16/12/2025
- Marché de printemps : 12/05/2026
- Fête de l'école : 26/06/2026

Travaux sur plusieurs communes donc perturbations des horaires de bus (St Georges & SHLP)

Travaux de SHLP : devis sans réponse ou souci de devis donc en pause pour le moment
La gare sera pour les Noceux → projet de stockage sur une partie du préau maternelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance

Laurence Doreille

Le président de séance

Éric Gonnord